

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 21/12/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BORDEAUX

9 rue Tastet  
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 16h00

E21000121 / 33

Monsieur le Président  
communauté de communes  
Coteaux et Landes de Gascogne  
Béteille  
47250 GREZET- CAVAGNAN

Dossier n° : E21000121 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Beauziac pour l'extension du domaine touristique Center Parc

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Serge GABASSI, Commandant de police retraité, demeurant 1 impasse de Talla, PONT-DU-CASSE (47480) en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 21/12/2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BORDEAUX

9 rue Tastet  
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 16h00

E21000121 / 33

Monsieur le Président  
communauté de communes  
Coteaux et Landes de Gascogne  
Béteille  
47250 GREZET- CAVAGNAN

Dossier n° : E21000121 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Beauziac pour l'extension du domaine touristique Center Parc

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Monsieur Serge GABASSI, Commandant de police retraité, demeurant 1 impasse de Talla, PONT-DU-CASSE (47480) (tel : 05-53-67-94-94 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



The stamp is circular and red, containing the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF' at the top and 'BORDEAUX' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A blue ink signature is written over the stamp.

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

21/12/2021

N° E21000121 /33

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation de commissaire**

Vu enregistrée le 16/12/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Beauziac pour l'extension du domaine touristique Center Parc ;*

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :Monsieur Serge GABASSI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

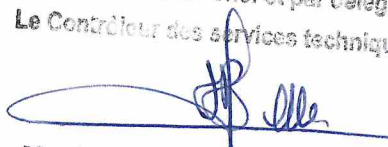
**ARTICLE 2** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** :La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne et à Monsieur Serge Gabassi, copie sera transmise à la commune de Beauziac.

Fait à Bordeaux, le 21/12/2021

La Présidente,

Pour expédition conforme à l'original  
Pour la Greffière en Chef et par délégation  
Le Contrôleur des services techniques

  
Xavier BESSE des LARZES

Cécile MARILLER